

Entre Arc-et-Senans Chaux et Loue



Commune
d'Arc-et-Senans

Bulletin municipal d'informations d'ARC-ET-SENANS

n° 48 – Juillet 2020

Édité par la Mairie – Tél. : 03 81 57 42 20 – Fax : 03 81 57 46 40

Ouverture du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h et de 15 h 00 à 17 h 00
le samedi de 9 h 00 à 11 h 30 sauf avis contraire signalé par affichage

Adresse mail : mairie.arc-et-senans@wanadoo.fr - Site internet : www.arc-et-senans.com

Le mot du Maire

Nous vivons actuellement une période compliquée et à ce titre nous avons dû nous adapter à la situation. Tout d'abord le bulletin prévu en avril n'est pas paru compte tenu des circonstances, nous allons donc essayer de vous redonner les informations que vous n'avez pas eues, dans la mesure où celles-ci sont toujours d'actualité.

Un nouveau Conseil municipal a été élu le 15 mars et il a été mis en place le 29 mai. Dans les pages suivantes vous trouverez sa composition ainsi que les noms des adjoints et des Conseillers délégués.

Pour ce qui est récurrent et qui ne sera à priori jamais solutionné, nous constatons toujours les mêmes incivilités : heures de tonte non respectées, le week-end en particulier, animaux en liberté dans l'espace public, chiens notamment, bacs à verre qui servent également de bacs à ordures. En effet, certaines personnes n'hésitent pas à déposer leurs ordures ménagères au pied des bacs, alors que chaque semaine un camion passe devant leur porte pour vider leur poubelle ! Il est vrai qu'il faut payer des levées supplémentaires lorsque le forfait du nombre de levées est dépassé, mais il existe cependant une solution : celle de pratiquer un tri plus rigoureux.

Il y a encore quelques années, la Mairie pouvait intervenir pour des coupures de téléphone ou d'électricité, c'est maintenant terminé, chaque abonné doit s'adresser à son fournisseur. Il en est de même pour les pannes de télévision, c'est dorénavant TDF qui est propriétaire du réseau.

Nous avons déjà parlé de l'agrandissement du périscolaire et de la construction d'un bâtiment à usage de classe passerelle. L'appel d'offres a été lancé et la clôture des offres est fixée au 07 juillet 2020. L'ouverture des plis aura lieu dans le courant de la 2^e quinzaine de juillet. Le coût de ce chantier est fixé à 350 000 €, dont il convient de déduire les subventions d'environ 35 %.

Pour cet été nous n'avons pas encore d'informations concernant les animations autorisées, notamment pour les feux d'artifice ? Par contre, du 11 au 15 août auront lieu les championnats de France de montgolfières. Cette manifestation accueillera 220 personnes qui seront nourries et logées sur le secteur, un vrai plus pour le commerce local. La compétition regroupera 35 concurrents et 15 montgolfières seront présentes pour organiser des vols découverte. Pour tout renseignement, vous pouvez consulter le site du Club Vents du Futur : www.ventsdufutur.fr ou le site de la commune : www.arc-et-senans.com

Nous sommes toujours à la recherche d'une personne pour ouvrir et fermer l'église chaque jour. Cette mission est rémunérée à l'année, à hauteur de 479,56 €. Renseignements en mairie.

Vous le savez sans doute, une équipe dite « des funérailles » aide les familles à passer un moment difficile lors du décès d'un proche, en les accompagnant pour la préparation des obsèques. Cette équipe se réduit de plus en plus et à très court terme, il est possible que ces bénévoles ne puissent plus assurer cette mission. Nous sommes à peu près tous concernés par ce service et l'équipe des funérailles souhaite accueillir de nouveaux bénévoles pour les assister dans leur mission.

Enfin l'épidémie de coronavirus est loin d'être terminée. Je constate à regret un relâchement des comportements. Je pense que le port du masque est très utile dans tous les lieux fermés accueillant du public ! De même, l'application de gel hydro-alcoolique est nécessaire à l'entrée et à la sortie des commerces. Vous pouvez être porteur du virus pendant plusieurs jours avant qu'il ne se manifeste par les signes habituels : toux, fièvre etc... Nous venons de vivre cette expérience au groupe scolaire, malgré toutes les mesures mises en place pour y échapper. Comme le dit l'adage « l'accident n'arrive pas qu'aux autres » ...

Je vous souhaite de belles vacances et vous invite à prendre soin de vous et de vos proches, sans oublier vos voisins !

Bien cordialement à toutes et à tous,

Le Maire

Jacques Maurice

• SOMMAIRE :

En page 2

- Votre nouveau Conseil Municipal
- L'espace culturel et d'animation

En page 3

- Nos citoyens
- Informations

En page 4

- Histoire

Entre
Chaux et Loue



VOTRE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL :

► **Maire : MAURICE Jacques**

► **1^{er} adjoint : ROBARDET Jean :**

Urbanisme, droit du sol, développement, vidéo-surveillance, délégué au SCOT Loue Lison, Commission municipale des Sports.

► **2^e adjoint : BREUILLOT Christine :**

Site internet, bulletin communal, communication, suivi des locations communales, gestion du cimetière, commandes de matériel de bureau, personnel secrétariat et agent de service Mairie.

► **3^e adjoint : TRIVELLIN Germain :**

Agents techniques, gestion de la salle polyvalente, entretien de la voirie, éclairage public, commandes de matériel et de fuel pour l'ensemble des bâtiments, agent de service salle polyvalente.

► **4^e adjoint : FAILLENET Maryse :**

Groupe scolaire, multi-accueil, périscolaire, classe passerelle, bibliothèque, ATSEM, agents de service au groupe scolaire.

► **Conseiller délégué : LEFEVRE Karine :**

Bibliothèque, déléguée du Conseil municipal au syndicat mixte Loue-Lison, surveillance et qualité de vie sur Arc et Senans (qualité de l'eau, actions sur l'environnement).

► **Conseiller délégué : PERCIER Pascal :**

Relations avec la Communauté de Communes Loue-Lison, délégué du Conseil municipal au syndicat mixte Loue-Lison, transfert de la Commune à la CCVA (Communauté de Communes du Val d'Amour), sous réserve du résultat positif de notre procédure en appel.

► **Conseiller délégué : GONCE Daniel :**

Responsabilité de la forêt en tant que délégué du Conseil municipal et garant de la forêt communale, gestion du cimetière en appui à Christine BREUILLOT, gestion de la salle polyvalente en appui à Germain TRIVELLIN.

► **Conseillers :**

PERNET Denis - REGAZZONI Cédric - PONCET Dominique - MOREL Sophie - GALMICHE Claude - TROUTTET Marie - LENORMAND Jean-Claude - BEAUGENDRE Marie-Paule - JEANNET Pascal - VERNET Bérénice - SAURIAT Paul.

► **Conseillers communautaires :**

MAURICE Jacques - BREUILLOT Christine - PERCIER Pascal - FAILLENET Maryse.
Suppléant : PERNET Denis.

L'Espace Culturel et d'animation

• **Jusqu'au 20 septembre**, à la Saline royale, prolongation de l'exposition : Georges Fessy et la photographie. Cent photographies – paysages, portraits, natures mortes et vues d'architecture et de la Saline royale – retracent le parcours d'un des photographes les plus importants de ces dernières décennies.

• **Jusqu'au 25 octobre**, à la Saline royale, « Le Cirque Plume, l'éternité du saut périlleux », exposition sonore, visuelle et lumineuse sur le Cirque Plume et ses 37 années de création artistique.

• **Jusqu'au 25 octobre**, à la Saline royale, « Le Cirque c'est la nostalgie du Paradis », la poésie du Cirque dépose aussi sa beauté et sa fragilité au cœur du 20^e festival des jardins.

• **À compter du 1^{er} juillet**, à la Saline royale, partez à la rencontre des ouvriers du sel en 1780 ! Nouveau parcours de visite en réalité augmentée, grâce à une tablette tactile : l'Histopad.

• **Du 11 au 15 août**, Championnats de France de montgolfières.



Nos citoyens

Bienvenue aux nouveaux habitants

- M. et M^{me} Gilles KONECKI
- M. Sébastien CAUSSE

Naissances

- Lorenzo LECONTE 26 décembre 2019
- Alice MONNIER 27 février 2020
- Maëly LLAGRE 29 mars 2020
- Maëlle MULLER-LEMESTRE
..... 2 avril 2020
- Taylan FAIVRE 4 avril 2020
- Julian GROLEZ 14 juin 2020

Décès

- Françoise PERCIER 10 janvier 2020
- Marie-Magdeleine (Mylène) GAFFIOT
..... 22 janvier 2020

- Janine DOLE née FERREUX
..... 20 février 2020
- Christine BESANCON née DREAN
..... 8 mars 2020
- Gisèle PEQUIGNOT née MOREL
..... 8 mars 2020
- Denise BENETRUY née HAFFNER
..... 21 mars 2020
- François BENETRUY 23 mars 2020
- Claudette RENAUD née JACQUET
..... 26 mars 2020
- Alzira DOS SANTOS DA SILVA née
SARAIVA RODRIGUES SILVA.. 11 mai 2020
- Jean-Pierre RIGAUD 18 mai 2020
- Marie-Thérèse PONCET 29 mai 2020
- Ginette BOUVET née PITON 4 juin 2020
- Jean-Claude THUEGAZ 10 juin 2020

Informations

Nouveau service à Arc et Senans :

► **ATEL'Velo** : atelier mobile de réparation, entretien et vente de vélo à domicile. Tél. : 06 99 94 25 35 ou contact@atelvelo.com

► **De nouveaux plans d'Arc et Senans** viennent d'être édités. Ils ont été déposés pour partie chez les commerçants et artisans annonceurs et pour une autre partie, sont à votre disposition en mairie, où vous pouvez venir les retirer aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

► Les Sapeurs-pompiers d'Arc et Senans recherchent des volontaires !

Vous avez envie de sauver des vies ? De vous rendre utile pour la population ? De donner un peu de votre temps libre au profit des autres ? Alors rejoignez les Sapeurs-pompiers !

Etre Sapeur-pompier à Arc et Senans, c'est :

- Secourir des personnes en situation d'urgence (80 % de l'activité)
- Lutter contre les incendies (10 % de l'activité)
- Intervenir pour toutes opérations diverses (inondation, capture d'animaux en divagation, etc.)

Mais c'est aussi :

- Intégrer un groupe dynamique jouissant d'un esprit d'équipe et d'une grande cohésion
- Participer aux manœuvres mensuelles comprenant 1 h de sport collectif et 3 h d'exercices théoriques et pratiques sur un thème (secourisme, incendie, lot de sauvetage ...)
- Participer aux œuvres sociales (collecte au profit des orphelins de Sapeurs-pompiers, par exemple) et aux différents événements organisés par l'amicale des sapeurs-pompiers. Tout cela dans la bonne humeur et la convivialité.

Que vous soyez étudiant ou en activité, vous pouvez vous engager !

Pour en savoir plus, vous pouvez contacter le chef du Centre de secours d'Arc et Senans, M. Roger RONDEAU au : 06 77 30 90 75.

► Le collège Félix GAFFIOT de Quingey - un collège qui bouge !

Après avoir bénéficié d'une extension mise en service dès septembre 2019, le collège Félix Gaffiot de QUINGEY sera totalement restructuré fin 2020 et entièrement fonctionnel dès la rentrée.

La surface du collège sera de 4140 m² dont 3500 m² de construction neuve.

De nouveaux espaces d'enseignement plus fonctionnels sont créés : pôle artistique, pôle science/technologie... L'accès du collège est possible aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Le collège accueillera 410 élèves issus de 37 communes, répartis dans 16 classes.

L'option bilangue allemand est proposée en 6^e (anglais + allemand). Les autres collégiens bénéficient d'un enseignement en espagnol (anglais + espagnol).

L'option chant chorale est proposée de la 6^e à la 3^e et les Langues et Culture de l'Antiquité de la 5^e à la 3^e. Le dispositif « devoirs faits » accompagne les enfants pendant leur scolarité. C'est un temps dédié, en dehors des heures de classe, à l'accomplissement par l'élève des tâches demandées : questionner les démarches proposées, interroger ses propres méthodes, mettre à l'essai ce qu'il a compris, réinvestir les apprentissages tout en bénéficiant de l'accompagnement de professionnels aptes à lui apporter toute l'aide nécessaire.

Le Département a accompagné le collège dans la mise en place du plan numérique pour l'éducation lancé par l'État, ce qui a permis d'équiper le collège de 75 tablettes, en plus de la salle multimédia actuelle.

Pour plus de renseignements, consultez le site du collège : www.clg-quingey.ac-besancon.fr

Entre Chaux et Loue Arc-et-Senans

LA FORÊT

(Extrait d'une étude réalisée par le Cercle d'Education Populaire d'Arc et Senans en 1989)

En 1789, les forêts royales sont déjà délimitées avec précision et des plans ont été dressés. (Plan de la forêt de Chaux au XVIII^{ème} siècle où l'on remarque les triages et les sommières). Le bois prenant de la valeur, la forêt est un capital qui doit rapporter beaucoup, surtout si elle est située, comme à Arc et Senans, à proximité des usines. C'est le cas entre autres de la Saline. L'administration de la forêt de Chaux est confiée à la fois au dirigeant de la Saline et aux officiers des forêts. Des quantités de bois sont délivrées gratuitement aux communautés riveraines, d'autres vendues pour le compte du roi. La Saline consomme aux environs de 16 000 stères de bois en 1789, fourneau et forge de Roche 15 000. Consommation personnelle des habitants répartis par feux : Arc 400 cordes environ 1 600 stères, Senans : 400 Cordes environ 1 600 stères. Cette quantité est jugée insuffisante (voir cahier de

doléances article 7). Cependant à la même date, la consommation de bois de la Saline est inférieure à celle des forges de Fraisans (60 000 stères), Moulin Rouge (28 000 stères). Dès le 3 novembre 1789, les bois royaux sont donnés aux municipalités. L'anarchie est totale. On puise en toute liberté dans la forêt, le charbon de bois qui permet de produire la fonte est le nerf de la guerre. Après 1827, en application du code forestier, les anciens droits d'usage des habitants d'Arc et Senans riverains de la forêt, seront cantonnés. Une partie de la forêt située en lisière sera donnée par l'Etat à la commune. Il existe en mairie d'Arc et Senans, une carte du cantonnement datant de 1887 représentant les 25 numéros des comptes exploités depuis 1884, ainsi que le quart en réserve, le tout d'une contenance de 441 ha et 12 ares. Ce document est toujours en usage.

UN VILLAGE A PART : LES « BARAQUES » DE LA FORÊT DE CHAUX

L'intérieur de la forêt de Chaux ne pouvait être exploité par des bûcherons venus des communes riveraines, trop éloignées des coupes. Aussi, des bûcherons nomades s'installèrent-ils au cœur même du massif, se déplaçant de coupe en coupe, vivant dans des « bacus » (bas-culs) faits de feuilles, terre et branchages, avant d'édifier des baraques, la plupart faites de torchis et au sol de terre battue où ils revenaient le soir retrouver leur famille.

Vers 1840, ce sont près de 120 familles, soit environ 500 personnes, qui vivaient ainsi à part ; nés dans la forêt, ils y mouraient et ils s'alliaient rarement à des étrangers.

Dans ces villages, le particularisme trouvait un terrain favorable à la propagation de certaines idées ; y étaient nées des sociétés dites « des bons cousins » dans lesquelles le souci de serviabilité et le sens de l'hospitalité étaient de règle et qui, sous la Restauration, firent accuser les habitants de ces paisibles demeures de « carbonarisme ».

Deux fois par semaine, les femmes venaient aux provisions dans les villages proches. Les enfants

fréquentaient peu les écoles des pays voisins, travaillant très jeunes avec leurs parents, surtout avec leurs mères chargées de préparer « la charbonnette » pour les fours à charbon de bois. Autour de chacune de ces baraques, qui disparurent avant la grande guerre, on cultivait le jardin qui approvisionnait la famille en légumes, tandis que les volailles et les porcs apportaient la viande nécessaire (le jour où l'on tuait le cochon, toutes les familles du village se retrouvaient pour fêter l'évènement, que l'on s'efforçait de faire coïncider avec Noël). Les ruisseaux fournissaient l'eau pour les usages domestiques et la boisson.

Notre commune, comme toutes les autres localités riveraines de la forêt, fut concernée par l'implantation de ces villages pittoresques où la vie, malgré les difficultés rencontrées, ne manquait pas d'attrait. Pour information, des baraques ont été restaurées ou reconstruites à la Vieille Loye « les baraques du 14 », par l'association « Les villages de la Forêt de Chaux », dont la visite est toujours intéressante !

Comité de rédaction "Entre Chaux et Loue"

Président : J. Maurice - Conception : M. Bouillet, C. Breuillot, D. Chevalier, M-T. Cretin, K. Lefèvre, P. Percier

Impression : AEMGRAPHIC ■■■ - Lons-le-Saunier - n° 45275